

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°084/2023

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230614-D_2023_084-DE

SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 78
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 12

Date de convocation :

08/06/2023

Date d'affichage :

16/06/2023

Votants :	94	Pour :	94	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIÉ Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GRESSET Dominique ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : AYMONTIER Gaëtan (pouvoir donné à CALLAND Jacques) ; BAILLY Hervé (pouvoir donné à DEVAUX Catherine) ; BRUNET Hervé (pouvoir donné à DUBOCAGE Françoise) ; CHATOT Patrick (pouvoir donné à DUTHION Jean-Paul) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (pouvoir donné à MARQUES Patrick) ; ETCHEGARAY Josiane (pouvoir donné à GROSDIDIER Jean-Charles) ; HALBOURG Bertrand (pouvoir donné à PARIS Robert) ; LACROIX Serge (pouvoir donné à RASSAU Jean-Noël) ; LUSSIANA Eddy (pouvoir donné à LONG Grégoire) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle (pouvoir donné à PROST Philippe) ; SERVIGNAT Odette (pouvoir donné à JAILLET Bernard) ; VUITTON Antoine (pouvoir donné à VIAL Jacques).

Excusés : BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; PAIN Michel ; ROZEK Evelyne.

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MAILLARD Jean-Claude ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves

Objet : Approbation de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté en matière d'autorisation d'aide aux entreprises

Rapporteur : Grégoire LONG

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Terre d'Emeraude Communauté peut intervenir, en complément de la Région Bourgogne Franche-Comté, sur les champs d'actions suivants :

- Financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques
- Financement des aides aux entreprises en difficulté,
- Subventions aux organismes ayant pour objet de participer à la création ou à la reprise d'entreprises,
- Prise de participation dans le capital de sociétés de capital investissement,
- Souscription à des parts de Fonds Commun de Placement à Risque,
- Participation financière à des fonds d'investissement de proximité ;

Pour exemple, afin de soutenir la création et le développement des entreprises locales, la collectivité est adhérente à l'association Initiative Jura, qui peut attribuer des prêts d'honneur allant de 3 000€ à 50 000€.

Afin que Terre d'Emeraude communauté puisse participer à ce financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques, il convient de signer la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté validée par l'assemblée régionale en date du 28 avril 2023.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 6 juin 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention relative à l'autorisation en matière d'aide aux entreprises entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de communes Terre d'Emeraude, validée par la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 28 avril 2023, jointe en annexe

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20230614-D_2023_084-DE

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



[Handwritten signature]

Le Président